

Tribune Socialiste n° 490
25 mars 1971
Page 15

Assemblée ouvriers-paysans de la région parisienne



Conformément à la décision du Conseil national de janvier 1971 « les assemblées ouvriers-paysans » seront composées :

- des adhérents du P.S.U. isolés dans les petites boîtes, des groupes et sections d'entreprises et paysans,
- des militants réellement insérés dans les luttes et non membres du parti,
- éventuellement, si la section locale n'est pas déjà représentée, d'un observateur de cette section avec voix consultative.

Cette définition, relativement générale, semble cependant suffisamment claire pour permettre d'éviter les flottements que nous avons connus lors des assemblées régionales de décembre.

Par exemple, dans le cas du secteur santé, il apparaît que les étudiants qui travaillent comme externes et qui militent dans un groupe P.S.U. au même titre que les travailleurs de l'hôpital, participent aux A.O.P. avec cependant une représentation plus limitée que les entreprises de production.

Les collectifs préparatoires

Il faut organiser, dans chaque entreprise où existe un groupe ou un embryon de groupe, un collectif large de discussion avec des travailleurs combatifs et d'autres militants révolutionnaires, à condition qu'ils appartiennent eux aussi à l'entreprise et qu'ils aient été présents dans les luttes.

Pour les travailleurs isolés, en particulier ceux des petites boîtes, il faut organiser des collectifs locaux de discussion là où ces camarades habitent (il est de la responsabilité des bureaux fédéraux de mettre en place de tels collectifs).

Par exemple, dans le Val-de-Marne, la préparation se déroulera de la manière suivante : la Commission fédérale entreprise a pensé qu'une A.O.P départementale serait une bonne préparation à l'assemblée régionale. Elle a désigné, en son sein, une commission d'organisation de cette assemblée départementale, et les dates des 3 et 4 avril ont été arrêtées. A cette A.O.P. départementale sont invités : les militants participant dans leur entreprise, en groupe ou isolément, à un travail politique ; les militants révolutionnaires, non P.S.U. participant également dans ces entreprises aux luttes, aux côtés de nos camarades P.S.U. ; les sections qui n'auraient pas de militants ouvriers engagés dans les luttes doivent également participer à cette assemblée, en y déléguant un ou plusieurs de leurs membres. Les travaux de cette A.O.P. départementale seront dès le 5 avril ventilés dans les sections. Au cours de cette A.O.P. départementale les délégués à l'A.O.P. de la R.P. des 24 et 25 avril seront désignés. Une réunion extraordinaire de !a Commission fédérale entreprise précédera l'A.O.P. de la R.P., recevra les commentaires et suggestions des sections, et précisera le mandat des délégués à l'A.O.P. des 24 et .25 avril.

Dans la mesure du possible, il faut fusionner ces collectifs avec ceux existant dans une usine proche.

On peut aussi recentrer ces groupes à l'intérieur d'une branche organisée régionalement (cheminots isolés dans la branche S.N.C.F. de la R.P. ; militants de la branche E.D.F.. etc.). Cette organisation du débat est provisoire mais elle doit tendre vers une forme permanente de regroupement de militants isolés, dans la mesure du possible, au travers de la structuration par branches.

Il s'agit donc de se donner les moyens, que ce soit :

- par des regroupements des militants isolés sur le plan du lieu d'habitation autour de groupes déjà constitués,
- par des groupes interentreprises concernant des entreprises proches,
- par la structuration des militants sur le plan des branches d'industrie de faire rentrer dans la préparation des A.O.P. **le maximum de militants réellement insérés dans les luttes, c'est-à-dire apparaissant politiquement sur leurs entreprises.**

Proposition d'ordre du jour et de préparation

Nous avons repris le projet de la Commission nationale entreprise. Sur chacun des points, un ou plusieurs groupes d'entreprises de la région parisienne sont chargés de préparer des rapports

introductifs qui devront être adressés à l'ensemble des collectifs préparatoires au plus tard le 10 avril.

1) Développement du mouvement politique des masses :
a) rôle politique des mouvements de masse existants, syndicat, etc., : section Ugine Kulhmann,
b) apparition de nouvelles formes d'organisation dans les luttes : section Hispano Snecma.
c) mouvements de masse dans les couches populaires (Secours rouge, paysans en lutte, comités d'usagers, de locataires, etc.) : section SNIAS Courbevoie,
d) convergence dans le mouvement politique de masse. Les trois sections précédentes se réuniront pour traiter ce point,
e) problèmes de l'avant-garde et de la centralisation politiques des luttes : groupe S.N.C.F.

2) Concrétisation du programme révolutionnaire. La société socialiste à construire.
a) problème de la prise du pouvoir,
b) problème de l'Etat dans la société socialiste, son contrôle par le prolétariat et ses alliés (problèmes de couches populaires associées à celui-ci), rôle du parti, condition d'exercice de la dictature du prolétariat,
c) planification et autogestion.
Ce rapport introductif sera mis au point par les groupes R.A.T.P., S.T.R., E.D.F., C.E.A., autour de la section I.F.P. qui a déjà commencé à travailler.

3) Transformation de la nature du parti et de ses organes de direction. Une commission issue de l'A.O.P. du21 mars rédigera le rapport introductif. Les camarades Boedard, Peurière et Rival ont déjà accepté de faire partie de cette commission qui devra comprendre une dizaine de membres.

4) Election de plusieurs candidats à la D.P.N. pour le congrès de juin. Nous rappelons le mandat impératif du conseil national : les assemblées sont maîtresses de leur ordre du jour. Dans cet esprit, nous proposons un mode d'emploi de différents textes préparatoires :
« Les ébauches politiques » : vers le mouvement politique de masse (P.S.U. documentation) -« Pour un programme révolutionnaire » (« T.S. » n° 487).
Ces textes représentent : d'une part une analyse de la période historique et une présensation des acquis politiques du parti (de ce point de vue ils sont à utiliser avec le programme d'action ; comme rappel de ce qui a déjà été décidé) ; d'autre part ils esquissent des solutions aux problèmes à traiter. Ils sont alors à utiliser comme simple indication dans la réflexion et non comme les textes à amender et à voter.

Le questionnaire de la D.P.N.

Il représente une masse de questions et tient plus de l'enquête sur la situation générale ; certaines de celles-ci peuvent néanmoins constituer un appoint utile dans le développement de la réflexion au cours de la première phase de la discussion. Car le rôle principal des assemblées doit rester l'élaboration de textes sur l'ordre du jour du congrès rappelé plus haut.